



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Objet : Modification n°3 PLU de Bretteville-sur-Laize

M le Secrétaire Général
Préfecture du Calvados
Rue Daniel-Huet
14 038 Caen Cedex 9

Thury-Harcourt - Le Hom, le 26 juin 2018

N/Réf. : 2018/MB/SD

Dossier suivi par : Sylvain DELALOY

Service Urbanisme

02.31379.79.62

s.delaloy@cingal-suisse-normande.fr

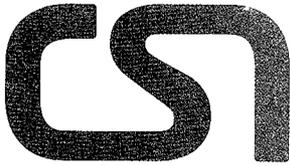
Monsieur le Secrétaire Général,

Suite à notre rencontre jeudi 21 juin en présence de M. MARIE, directeur de la DDTM et de M. FRANÇOIS, maire de Bretteville-sur-Laize au sujet de l'avis défavorable de vos services quant à la modification n°3 du PLU de Bretteville-sur-Laize, veuillez trouver ci-après les précisions convenues.

Nous entendons les inquiétudes des services de l'Etat quant au financement de la future station d'épuration de Bretteville-sur-Laize, du fait, en l'état de la législation, du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande en 2020.

Les travaux programmés pour la réalisation de la station d'épuration sont de l'ordre de 2,5 millions d'Euros. L'apport de la commune de Bretteville-sur-Laize sur ses fonds propres est de 500 000 €. Les annuités pour couvrir l'emprunt engagé par la commune sur 30 ans s'élèveront à 60 000 / 70 000 €. En 2020, la commune de Bretteville-sur-Laize disposera d'une station d'épuration neuve suffisamment dimensionnée pour traiter les effluents de l'existant et des projets à venir, ainsi que d'un réseau séparatif également refait à neuf. La redevance des habitants actuels et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif qui seront perçues par la communauté de communes dans le cas d'un transfert de compétence suffiront à couvrir le montant de ces mensualités.

Quoiqu'il en soit, dans le cas d'un transfert de compétence, les charges engagées par les communes disposant actuellement d'une station d'épuration seront intégralement reprises par la Communauté de communes. Le développement de Bretteville-sur-Laize figurant qui plus est aux priorités du territoire Cingal-Suisse Normande, l'aménagement de la station d'épuration sera conduit à son terme et sans délais.



Communauté de communes
Cingal-Suisse Normande

Soucieux de maîtriser l'ensemble des dépenses susceptibles d'incomber à la Communauté de communes, le territoire Cingal-Suisse Normande engagera par ailleurs la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de programmation pour l'ensemble des stations du territoire communautaire.

Concernant les deux autres points relevés dans l'avis en date du 8 juin 2018, j'ai bien pris note que vos services prenaient en considération la délibération motivée en date du 15 décembre 2016 justifiant de l'utilité de l'ouverture de la zone et reviendraient le cas échéant vers les services communautaires si cette délibération s'avérait insuffisamment motivée. J'ai également noté la prise en considération du courrier de M. LETEURTRE, Président de Eaux Sud Calvados assurant l'alimentation en eau potable plus que suffisante pour le secteur en projet.

Espérant que les éléments apportés permettront de justifier d'un avis favorable pour la modification n°3 du PLU de Bretteville-sur-Laize, je me tiens à votre disposition pour toutes clarifications utiles et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

M. Paul Chandelier

Président de la Communauté de Communes
Cingal-Suisse Normande